

Le 18 mars 2024

L'honorable Judy A. Sgro
Présidente, Comité permanent du commerce international (CIIT)
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Canada

Madame,

Nous vous écrivons en notre qualité de membre de la communauté de la chaîne commerciale. Cole International travaille dans le secteur des douanes et de la logistique depuis 65 ans, emploie plus de 700 personnes et représente des milliers d'importateurs. En tant que courtier en douanes agissant au nom de plus de 8 000 importateurs, nous avons de sérieuses inquiétudes concernant le projet de Gestion des cotisations et des recettes (GCRA) de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), en particulier en ce qui concerne le lancement de la version deux prévu pour le 13 mai 2024.

En plus des nombreuses préoccupations déjà exprimées par divers partenaires et intervenants de la chaîne commerciale, nous souhaitons attirer l'attention sur plusieurs autres problèmes qui posent des défis importants aux partenaires de l'industrie et à la communauté des importateurs. Ces préoccupations touchent à l'obligation imminente pour les importateurs de payer des cotisations directement à l'ASFC à partir de mai 2024, quelle que soit leur situation en matière d'enregistrement. Actuellement, les importateurs et les courtiers en douane éprouvent des difficultés à cause du manque de clarté et d'orientation de l'ASFC en ce qui concerne les paiements et les procédures comptables.

Plus précisément, nous sommes profondément troublés par les aspects suivants :

1. **Surveillance et manque d'organisation en matière de paiements et de comptabilité** : Le manque de clarté de l'ASFC en ce qui concerne les procédures de paiement et de comptabilisation est source de confusion et de frustration pour les importateurs et les courtiers en douane. De nombreux importateurs risquent d'avoir à payer à l'ASFC des montants en souffrance et des frais de retard, ou de subir des coûts de service plus élevés en raison de l'augmentation du temps consacré par les ressources aux problèmes résultant de la date de lancement prévue. Par conséquent, les données relatives aux créances risquent de ne pas être fiables, ce qui pourrait entraîner des charges financières importantes pour les importateurs et une augmentation des prix dans la chaîne d'approvisionnement.
2. **Évaluation biaisée des recettes** : Les procédures comptables établies dans le cadre de la GCRA manquent de clarté et de cohérence, ce qui risque de fausser l'évaluation des recettes et d'avoir une incidence sur l'exactitude des évaluations et des flux de recettes du gouvernement. Combiné aux problèmes non

résolus liés à des programmes antérieurs tels que le GLCC, ce manque de clarté et de cohérence ajoute à la complexité et à l'incertitude causées par la mise en œuvre de la GCRA.

3. **Lacunes opérationnelles et complexité** : La GCRA comporte de nombreuses lacunes opérationnelles et de nombreux problèmes non résolus, notamment en ce qui concerne l'état de préparation de la technologie, les décisions stratégiques et les lignes directrices relatives à la mise en œuvre. Ces lacunes doivent être comblées avant la date de lancement prévue afin d'éviter une perturbation des échanges commerciaux et une augmentation des coûts encourus par les importateurs et les partenaires de l'industrie.

Compte tenu de ces préoccupations, nous recommandons que les mesures suivantes soient prises :

1. **Limiter la portée de la version 2 et adopter une approche volontaire en matière d'enregistrement** : La version 2 devrait se limiter aux opérations essentielles, et l'enregistrement des importateurs sur le portail client de la GCRA devrait être facultatif plutôt qu'obligatoire afin d'éviter toute perturbation des activités transfrontalières. Une approche graduelle s'impose.
2. **Éliminer les obstacles inutiles pour les importateurs non résidents** : Il faudrait envisager d'assouplir, pour les importateurs non résidents, les modalités d'enregistrement à la GCRA ainsi que les modalités de paiement. Il est difficile pour ces importateurs de mener des affaires légitimes au Canada dans le cadre de certains Incoterms, tels que, mais sans s'y limiter, les livraisons en droits acquittés, et ce en raison des possibilités limitées d'enregistrement et de paiement.
3. **Clarifier et parachever les politiques, les règlements et les lignes directrices relatives à la mise en œuvre** : L'ASFC devrait en priorité achever les politiques et les lignes directrices afin de rendre les règles plus claires et plus cohérentes pour les partenaires de l'industrie. Il faut mettre à jour et en œuvre les politiques et les règlements au fur et à mesure que la technologie est prête à être déployée.
4. **Faire la preuve de la maturité de la technologie** : L'ASFC devrait répondre aux inquiétudes qui subsistent quant à l'état de préparation de la technologie de la GCRA et veiller à ce que le processus de certification dans le cadre de la version CES 2.0 se déroule de manière efficace.

Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de ces recommandations contribuera à atténuer les difficultés importantes posées par l'initiative et à assurer une transition plus harmonieuse pour toutes les parties concernées. Nous nous sommes résolus à collaborer avec le gouvernement du Canada et ses organismes pour faciliter la circulation efficace et sûre des marchandises de part et d'autre des frontières.

Nous serions ravis d'avoir l'occasion de discuter plus en détail de ces préoccupations et de fournir toute information ou assistance supplémentaire nécessaires pour relever les défis posés par la GCRA. Nous vous



LOGISTICS. IT'S WHAT WE DO.

remercions de l'attention que vous porterez à nos commentaires et nous espérons que notre partenariat se poursuivra afin de soutenir le commerce transfrontalier et la croissance économique au Canada.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Jey Sanmuganathan

Jey Sanmuganathan

Gestionnaire national, Douanes

Téléphone : 204-926-3084

Courriel : jey.sanmuganathan@coleintl.com

Calgary Branch  1111 - 49 Avenue NE, Calgary, AB T2E 8V2 Canada  403-262-2771  coleintl.com

Calgary Branch  1111 - 49 Avenue NE, Calgary, AB T2E 8V2 Canada  403-262-2771  coleintl.com